



Lors du CSE Nord Extraordinaire du 27 février sur le projet du passage en Location gérance des magasins Chartre de Bretagne, Geveze, Ennery, Les Andelys, Mortain et Sotteville, **la CFDT** a considéré que la note d'information qui a été remise en séance était insuffisante pour pouvoir apprécier la portée du projet et rendre un avis éclairé. **La CFDT** a demandé aux autres organisations syndicales de la rejoindre pour une action en justice afin d'obtenir toutes les informations nécessaires et chose inédite, elle a été rejoint par la CGT, FO et la CFTC. (23 voix sur 25)
La Direction n'a plus le choix, elle va devoir s'exécuter si elle ne veut pas se retrouver à nouveau en justice.

La CFDT au côté des salariés ne lâchera rien!
Pour rappel, la CFDT a assigné devant le tribunal judiciaire d'Evry en mars 2024 le Groupe CARREFOUR afin de stopper ces locations gérances estimant qu'il s'agit de « délocalisations locales » de dizaines de milliers d'emplois.

**Le 7 Mars, au tribunal judiciaire d'Evry,
La CFDT sera présent en nombre pour le référé,**





Déclaration CFDT lue en début de séance du dernier CSE extraordinaire du 27 février 2025



Les élus du CSE **CFDT et CGT tiennent à exprimer leur vive opposition aux projets de mise en location-gérance de ces magasins.**

Ce projet s'inscrit dans une politique du groupe visant à mettre en œuvre un plan de restructuration déguisé destiné à réduire les frais de personnel et à mettre en cause les accords d'entreprise.

Depuis le début du plan de transformation d'Alexandre Bompard, ce sont 344 magasins (95 hypers et 249 supermarchés) qui ont été cédés à des repreneurs et plus de 27 000 salariés qui sont sortis des effectifs du groupe Carrefour. Sans oublier les nombreux passages avant 2018, ce sont au total plus de 500 supermarchés passés en LG à fin 2024.

La nouvelle vague dans laquelle s'inscrit le projet de mise en location gérance de nos magasins concerne au total 39 magasins et 4.300 salariés, qui vont être précarisés et vont perdre le bénéfice des accords d'entreprise, ce qui représente environ 2 mois de rémunération par an.

Dans ces circonstances, les élus du CSE CFDT et CGT demandent à la Direction du groupe Carrefour de renoncer purement et simplement à son projet de mise en location gérance de ces magasins.